

Référentiel RSE

ABMI Groupe

Principes de base

Diffusion

Interne

Externe

Global Compact - Ecovadis

État des révisions

Révision	A	B	C	D	E	F	
Date : Rédacteur	05/02/17 G. LINGAT / R. BERNE	21/08/17 G. LINGAT / R. BERNE	07/06/18 G. BASSET	20/06/19 G. LINGAT / T. SOUDET	22/06/20 G. LINGAT	29/10/21 G. LINGAT	
Date : Vérificateur	15/03/17 JF. DEBOST	05/10/17 D. PIERRU	11/06/18 D. PIERRU	27/06/19 G. BASSET	07/10/20 JF. HYOT	23/11/21 JF. HYOT	
Date : Approbateur	07/04/17 Ph. CHATRON	15/10/17 Ph. CHATRON	18/06/18 Ph. CHATRON	03/07/19 V. COENT	07/10/20 V. COENT	26/11/21 V. COENT	

Révision	Raison de la modification	Nature de la modification
A	1ere version (COP 2017)	/
B	Extension au périmètre ECOVADIS / ABMI ingénierie	<i>Version chargée sur ECOVADIS le 16/10/2017</i>
C	Mise à jour 2018	/
D	Mise à jour 2019	/
E	Mise à jour 2020	/
F	Mise à jour 2021	/

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION.....	3
2. MESSAGE DU PRÉSIDENT.....	4
3. DESCRIPTION DES ACTIONS.....	5
3.1 Préambule.....	5
3.2 Droits de l’homme.....	5
3.2.1 Conditions de travail.....	5
3.2.2 Respect des personnes.....	6
3.2.3 Sécurité des personnes.....	6
3.2.4 Égalité professionnelle femmes-hommes.....	8
3.3 Réglementations du Travail.....	7
3.4 Environnement.....	8
3.4.1 Infrastructures.....	8
3.4.2 Gestion et recyclage des déchets.....	9
3.4.3 Consommations.....	10
3.4.4 Pollutions.....	10
3.5 Lutte contre la corruption.....	10
3.5.1 Relations clients.....	11
3.5.2 Relations fournisseurs et sous-traitants.....	11
3.6 Protections et confidentialité des données.....	12
3.6.1 Serveurs réseaux.....	12
3.6.2 Disques durs externes (mobiles).....	12
3.6.3 Autres systèmes de protections.....	13
3.6.4 Cyberprotection.....	13
3.6.5 RGPD.....	13
4. MESURE DES RÉSULTATS.....	14

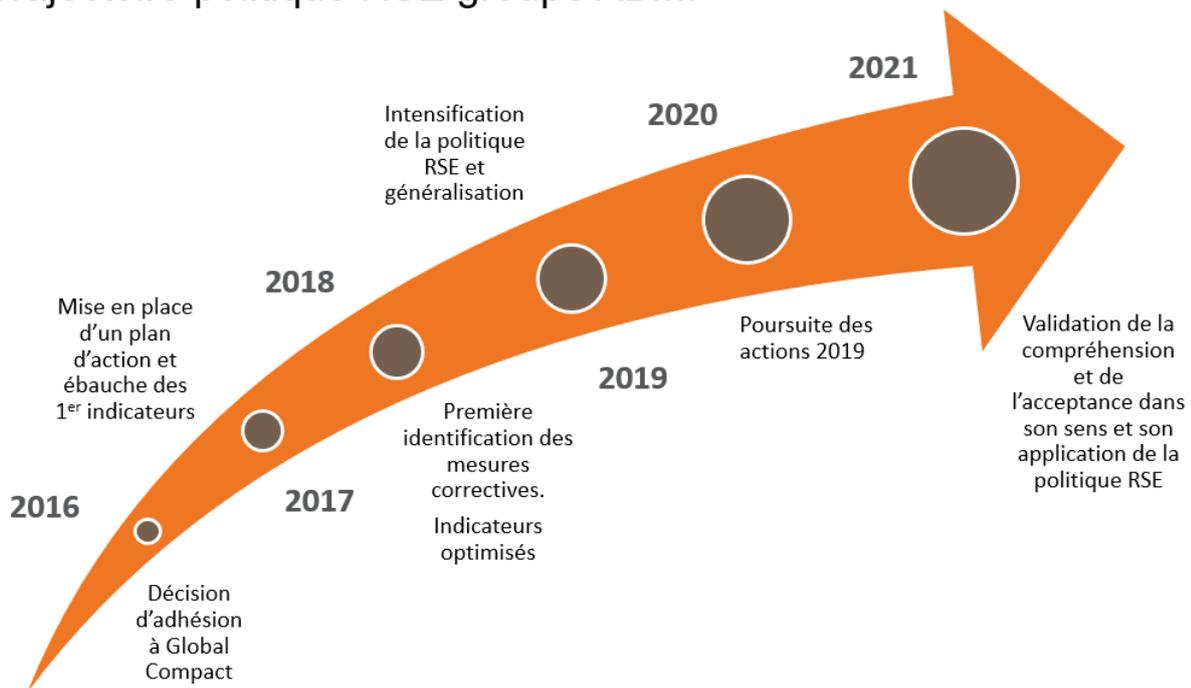
1. INTRODUCTION

Le Groupe ABMI a décidé de devenir adhérent de *Global Compact* en avril 2016.

A travers de cet engagement fort, le Groupe ABMI souhaite développer une démarche de *responsabilité sociétale* dans une logique de développement durable et de responsabilité citoyenne de l'entreprise.

La trajectoire présentée ci-après représente la volonté du groupe ABMI d'améliorer sa politique RSE imaginée en 2016.

Trajectoire politique RSE groupe ABMI



Le présent rapport met en évidence les différents engagements et actions mis en place depuis l'adhésion du Groupe ABMI, ainsi que les ODD (Objectifs de Développement Durable) auxquels ils contribuent.

Depuis avril 2021, le Groupe ABMI a également mis en place une démarche d'évaluation sur la plateforme Ecovadis, de façon à obtenir une analyse annuelle de sa performance RSE, à la comparer avec les autres entreprises de son secteur d'activité, et à la partager avec ses partenaires commerciaux.



2. MESSAGE DU PRÉSIDENT

Le 23 novembre 2021

J'ai le plaisir de confirmer que le Groupe ABMI réitère son adhésion pleine et entière aux dix principes du Pacte mondial des Nations Unies dans les domaines des droits de l'homme, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

Depuis plus de 35 ans, le Groupe ABMI a prouvé sa pérennité et sa capacité de croissance. Aujourd'hui, il s'engage de manière résolue sur les grands enjeux de société.



C'est dorénavant avec ces préoccupations fondamentales que nous nous engageons dans les partenariats et groupements que nous construisons, ou auxquels nous participons pour relever les défis des grands projets industriels.

La relation client intègre également ces valeurs. Nous rejoignons ainsi les enjeux et objectifs portés par la plupart de nos donneurs d'ordre.

En 2016, le Groupe ABMI a adhéré aux principes de Global Compact.

La transformation du groupe démarrée en 2019 et qui s'achève en 2021 a permis de simplifier et d'harmoniser les processus des différentes entités juridiques au sein d'entités opérationnelles unifiées. Cette transformation nous a amenés à faire évaluer notre démarche de RSE par le biais d'ECOVADIS.

Forts de ces évolutions, nous réitérons nos engagements en matière de Responsabilité sociale des entreprises.

Notre organisation RSE et les documents de suivi et de traçabilité ont été mis en place avec le service Qualité Sécurité Environnement du Groupe qui a ainsi mis en synergie les compétences et les expériences présentes et vécues au sein des différentes filiales.

Compte tenu de l'évolution de notre démarche RSE, le document ci-joint décrit les dispositions principales en place pour le Groupe.

Nous nous engageons également à partager ces informations avec nos parties prenantes par le biais de nos principaux canaux de communication.

Bien sincèrement,

Vincent COENT

PRÉSIDENT du Groupe ABMI

3. DESCRIPTION DES ACTIONS

3.1 PREAMBULE

En tant que S.I.C.T. (Société d'Ingénierie et de Conseils en Technologie), les activités du Groupe ABMI sont essentiellement tertiaires. Elles se concrétisent par des études techniques et scientifiques ainsi que des activités de gestion de projets.

Ces projets sont développés dans les agences du Groupe ABMI et éventuellement sur les sites des clients dans le cadre d'assistances techniques.

Ainsi, 95% des collaborateurs du Groupe ABMI travaillent en bureaux que ce soit sur site urbain ou industriel. Dans ces différentes situations, le Groupe ABMI veille à ce que ses locaux soient d'un bon niveau de confort et équipés de matériels adaptés.

Dans ce contexte global, les risques d'accident du travail sont très faibles.

En 2019 la vérification de la conformité des différentes entités du Groupe ABMI avec les lois, règlements et pratiques en vigueur a été lancée. Il s'agit des domaines HSCT, environnement, respect des engagements contractuels, lutte contre la corruption, ...

Cette vérification vient renforcer la volonté affichée du groupe ABMI en matière de RSE tant auprès de ses salariés que de ses clients et partenaires.

3.2 DROITS DE L'HOMME



3.2.1 Conditions de travail

Le Groupe ABMI s'engage et veille à fournir à ses collaborateurs, sur l'ensemble de ses agences, des aménagements de travail sûrs et confortables, adéquats et hygiéniques. Cela se traduit par :

- Mise à disposition de bureaux privatifs ou open spaces respectant les surfaces dédiées par collaborateur ;
- Mise à disposition de sièges de bureau adaptés à l'ergonomie des postes de travail ;
- Rénovation régulière du mobilier et des locaux ;
- Réalisation des contrôles réglementaires réguliers (électriques, incendie, ...) ;
- Mise en place des règles de vie locales (temps de pause, points particuliers aux sites, accès etc ...), en complément de la législation du travail et des conventions collectives ;
- Mise à disposition de réfectoires et de zones de repos ;
- Mise à disposition de machines de distributions de boissons diverses ;
- Suivant les sites, les espaces extérieurs sont aménagés pour les temps de repos et convivialité ;
- Suite à la crise sanitaire de la covid-19, un accord de télétravail pérenne est en cours de conclusion avec les instances représentatives des salariés.

3.2.2 Respect des personnes

Le Groupe ABMI s'engage et veille à protéger ses collaborateurs contre le harcèlement sur le lieu de travail. Le harcèlement physique, verbal, sexuel ou psychologique, les mauvais traitements et les menaces sont proscrits. Cela se traduit par :

- Un service des Ressources Humaines, transverse au Groupe, qui informe et conseille l'encadrement et les collaborateurs ;
- Un management informé et formé afin de communiquer d'une part les éléments de réglementation du code du travail et d'autre part les bons usages ;
- Des tableaux d'affichage tenus à jour répondant à la réglementation et permettant aussi d'informer les collaborateurs ;
- Un comité sociaux et économiques (CSE) ABMI groupe a été mis en place après la fusion des entités;
- Une identification et une mise en exergue des valeurs du Groupe d'une part en interne et d'autre part envers les clients et fournisseurs ;
- Une charte de déconnexion et un nouveau règlement intérieur sont en cours de validation avec le CSE ;
- Deux chapitres spécifiques dans les règlements intérieurs, déclinés en plusieurs articles traitant des sujets suivants :
 - o harcèlement moral,
 - o harcèlement sexuel et agissement sexiste,
 - o actions en justice et sanctions pénales,
 - o dispositions communes au harcèlement moral, au harcèlement sexuel, à l'agissement sexiste et à la violence au travail.

3.2.3 Sécurité des personnes

Conformément à la réglementation, tous les établissements du Groupe ABMI ont mis en place leur **Document Unique d'Évaluation des Risques**, et tous les locaux sont équipés de systèmes de sécurité aux normes. Les Documents Uniques des agences sont revus annuellement

Depuis début 2020, une note sécurité a été diffusée à l'ensemble des personnels ayant pour but de rappeler les bases en termes de QSSE sur chaque site.

Chaque année, tous les sites font l'objet d'une vérification par un organisme agréé sur les dispositifs suivants :

- Les extincteurs installés ;
- Les dispositifs automatiques de ventilation et désenfumage ;
- Les boutons d'alarme incendie ;
- Les sirènes et détecteurs de fumées ;
- Les accès automatiques et sécurisés des sites ABMI, le cas échéant ;
- Les alarmes anti-intrusions, le cas échéant ;
- Les tableaux et prises électriques.

En complément, les numéros d'urgence (pompiers, SAMU, police) sont toujours affichés dans l'entrée des locaux du Groupe ABMI.

Dans le cadre des activités nécessitant des **EPI** (Équipement de Protection Individuelle), les collaborateurs concernés ont l'obligation d'utiliser les équipements mis à leur disposition (lunettes, bouchons auditifs, chaussures de sécurité, gants etc ...).

Ces équipements sont fournis, tracés et contrôlés par le Groupe ABMI.

Aux collaborateurs amenés à accomplir des tâches d'ordre électrique (tests, prototypages, essais), le Groupe ABMI délivre **les habilitations électriques** adaptées (H0, B0, B2BR principalement).

Rappel : Les certifications en matière de sécurité sont les suivantes :

- **MASE** : Agence de Pierrelatte, certifiée depuis octobre 2017, permettant au travers des 5 axes de mettre en œuvre un système de management SSE simple et efficace plaçant l'Homme au cœur de la prévention SSE, afin d'offrir la meilleure protection à ses salariés.



- **CEFRI « E »** : Agence de Pierrelatte certifiée depuis juin 2012, et agence de Saint-Avertin certifiée depuis juin 2021, permettant de démontrer leur capacité à mettre en œuvre et tenir à jour un système de management garantissant la protection des travailleurs lorsqu'ils effectuent des activités sous rayonnements ionisants.

Fort de cette expertise, les autres établissements du Groupe ABMI peuvent être conseillés par ces agences sur tous types de problématiques liées à la sécurité, la santé et l'environnement (Plan de prévention, devis spécifiques, prestations particulières, organisations des locaux, suivi médical renforcé, etc ...).

Dans le cas des assistances techniques, des **plans de préventions** sont mis en place pour cadrer les prestations des collaborateurs du Groupe (prestations supérieures à 400 heures et / ou sites à risques) opérant sur les sites des clients. Ces plans sont contrôlés et signés par l'encadrement du groupe ABMI, visés le cas échéant par les CSE (comités sociaux et économiques), puis diffusés aux collaborateurs concernés, contre attestation de prise de connaissance.

3.3 TRAVAIL



3.3.1 Dialogue social

Tous nos collaborateurs sont couverts par des conventions collectives.

De plus, suivant les structures locales, des comités sociaux et économiques (CSE) sont mis en place et se réunissent très régulièrement pour aborder les aspects sociaux, économiques, hygiène et sécurité dans l'entreprise.

3.3.2 Égalité professionnelle femmes-hommes

Du fait de la fusion des entités pour créer ABMI Groupe, le calcul de l'index 2021 sur l'égalité parue dans le décret du 8 janvier 2019 sera fait au premier trimestre 2022.

Il permettra d'obtenir une notation sur 100 et d'identifier si des actions sont nécessaires pour réduire sur les écarts de salaire entre femmes et hommes au sein de ABMI Groupe.

3.4 ENVIRONNEMENT



Le Groupe ABMI est sensible aux problématiques liées à l'environnement et s'engage dans une démarche de développement durable.

Compte tenu de ses activités principales, cela se traduit par les actions suivantes :

- Conseils d'**écoconceptions** sur les projets développés en interne ;
- Participations à des projets nationaux ou européens visant à **la réduction des dépenses énergétiques** (Efficacity...);
- Informations et recommandations de l'encadrement à destination des collaborateurs sur les économies d'énergie (utilisations à bon escient des éclairages, appareils particuliers, chauffage et climatisation).
- Conduite d'actions de protection de l'environnement dans les agences ABMI (tri sélectif, remplacement d'ampoules par des LED, ...)

3.4.1 Infrastructures

Le Groupe ABMI choisit ses implantations d'agences en répondant bien sûr à ses objectifs stratégiques et de développement pour être au plus près des activités industrielles régionales, mais aussi en ayant l'attention de sélectionner des sites pour **minimiser les impacts sur l'environnement**.

Ces choix ont pour but de favoriser :

- La réduction des trajets des collaborateurs (cela diminue aussi le risque d'accident de trajet) ;
- La proximité des transports en communs locaux et nationaux.

La sélection de locaux et bâtiments se porte sur des réalisations récentes afin d'optimiser **l'efficacité énergétique**.

Les locaux des différentes agences font régulièrement l'objet de travaux de rénovation ou d'amélioration. En 2020, des systèmes d'éclairage par détection de présence ont été mis en place dans les bureaux de passage, salles de réunion et sanitaires de l'agence de St-Priest.

En 2021, nous avons eu une réflexion sur l'optimisation des surfaces. Celle-ci impacte directement les questions d'économie d'énergie. Ainsi, en février 2021, nous avons décidé de déménager notre site de Blagnac pour réduire la surface de 150m² à 65m².

Cet exercice est et sera encore d'actualité en 2022.

Les bâtiments sont sélectionnés sur la base de critères intégrant les nouvelles normes et labels énergétiques.

Au second trimestre 2020, le Groupe a décidé de généraliser les outils Microsoft 365 et entre autres l'application Teams, afin de faciliter les échanges audio et vidéo entre l'ensemble des collaborateurs et ainsi limiter les déplacements coûteux d'un point de vue écologique.

De plus, le Groupe ABMI oriente le choix de ses véhicules de société et de fonction, au-delà de l'aspect pécuniaire, vers des catégories récentes et de petite cylindrée.

La catégorie de véhicules choisis depuis 2017 permet de transporter 5 personnes et donc de limiter le nombre de véhicules sur les voies de circulation.

Par ailleurs, le transport ferroviaire est privilégié pour des questions de sécurité et environnementale. Sur l'année 2019, nous constatons une légère diminution des kilomètres effectués en transport aérien par rapport à 2018. Cette baisse est plus franche en 2020, provoquée par la crise COVID-19 et les restrictions de déplacements qui en ont découlé. En 2021, la tendance reste faible sur les 3 premiers trimestres.

3.4.2 Gestion et recyclage des déchets

70% des sites abritant les filiales du Groupe sont organisés pour répondre aux critères du **tri sélectif** (critère de choix initial des sites des agences).

Ce critère est également intégré lors du renouvellement des baux.

Nous sommes organisés pour récupérer des :

- Cartouches de toner ;
- Piles et batteries ;
- Téléphones portables ;
- Ampoules et tubes fluorescents ;
- Capsules de thé et café aluminium ;
- Matériels informatiques et périphériques ;
- Certains EPI nécessitant élimination et recyclage.

Les laboratoires, cellules d'essais et ateliers prototypes et tests du Groupe ABMI sont organisés pour permettre la récupération sélective des plastiques, éléments électroniques, cartons, palettes de chargement.

Les évacuations de la plupart de ces déchets sont organisées avec mise à disposition de bennes spécifiques. Les clients concernés sont informés de cette démarche.

L'indicateur « Nombre de collectes DEEE – Agence de Lyon » permet de comptabiliser le nombre de collectes de déchets d'équipements électriques et électroniques réalisées par une entreprise spécialisée.

Un décompte des factures DIB est également en place.

3.4.3 Consommations

Le Groupe n'a aucun site industriel de production, ses activités sont essentiellement tertiaires, les consommations d'eau et d'électricité sont faibles. La consommation d'eau n'est donc pas mesurée de manière détaillée.

La consommation d'électricité est suivie à l'aide des factures reçues régulièrement (consommations chiffrées et graphiques d'évolution ...).

Depuis 2019, des campagnes de remplacement progressif des ampoules par des LED ont eu lieu sur certaines agences.

Dans le cas des activités de laboratoire, les essais pratiqués sont peu consommateurs d'eau et d'électricité ; et donc les leviers d'action sont faibles et peu nombreux.

Les produits chimiques utilisés sont d'ordre domestique et leur consommation est extrêmement faible (inférieure à 1 litre / an)

Ils sont rangés dans une armoire dédiée et leur emploi est limité à des collaborateurs autorisés.

Le Groupe a entrepris depuis 2017 la dématérialisation d'un certain nombre de documents papier, notamment les notes de service mais également depuis juillet 2017 les bulletins de salaire.

Ces derniers sont mis à disposition dans un coffre-fort dématérialisé, individuel et sécurisé, réduisant de facto l'impression et l'envoi des bulletins de salaire, et réduisant également les coûts postaux.

Ce thème est suivi au travers de l'indicateur « Quantité de papier commandé (nb de ramettes A4 et poids) », mesuré sur toutes les agences du Groupe ABMI.

Par ailleurs, depuis 2018 le parc automobile a vu une réduction progressive. Il est actuellement optimisé (48 véhicules).

3.4.4 Pollutions

Le Groupe ABMI n'ayant aucune activité industrielle de production, il n'y a pas :

- D'émission de gaz polluant ;
- De fabrication ni de vente de substance chimique ;
- De pollution des sols ;
- De rejets industriels.

3.5 LUTTE CONTRE LA CORRUPTION



Les risques de corruption se situeraient principalement au niveau des activités commerciales des prestations du Groupe ABMI et d'achats de matériels ou de prestations.

3.5.1 Relations clients

La direction du Groupe ABMI sensibilise les managers et collaborateurs concernés à être attentifs, et à piloter les relations d'affaires avec **probité**.

Ces informations et ces rappels sont mis en évidence :

- Lors des CODIR et COMEX ;
- Lors des réunions commerciales ;
- Dans les documents d'analyse et de calculs des offres commerciales ;
- Dans les documents d'analyse des risques commerciaux et techniques ;
- Dans la "**Charte Éthique des affaires**", mise à jour en 2019 pour intégrer un chapitre au sujet de la lutte contre le risque de fraude ou de contrefaçon et en 2020 avec l'ajout de chapitres sur les règles et comportements concernant les cadeaux et invitations, et sur le recueil et traitement des signalements.

Cette charte est diffusée lors de chaque mise à jour à l'ensemble des personnes concernées et un engagement de la part de chacun est attendu en retour.

Nota : L'analyse des risques commerciaux est faite en comité pluridisciplinaire avec la participation de la direction. Cette démarche, en plus des aspects techniques et organisationnels, permet aussi de garantir des décisions basées sur **l'éthique et la probité**.

En parallèle, un travail d'identification des engagements contractuels pris vis à vis de nos clients est en cours, sous la responsabilité du secrétariat général avec appui du service QSSE, et a pour but de s'assurer leur bonne application.

3.5.2 Relations fournisseurs et sous-traitants

Les démarches d'achats du Groupe ABMI sont menées dans un même esprit de probité. Les critères principaux cadrant les relations avec ces partenaires sont détaillés dans les Contrats cadre « sous-traitants », qui disposent de clauses contractuelles RSE.

Le Groupe ABMI est concerné par 2 types principaux d'achats : les achats pour le fonctionnement et les besoins courants des différents sites, et les achats réalisés dans le cadre des différentes prestations vendues ou pour le Département Recherche et Innovation.

Dans le premier cas, compte tenu de la standardisation des produits (listes définies), des méthodes et moyens de commandes (internet, comptes fournisseurs identifiés etc ...) sont en place et contrôlés par les directions régionales ; le Groupe ABMI estime le risque de corruption inexistant, le contrôle de gestion bouclant le cycle de fonctionnement.

Pour gérer ce premier type d'achats, un acheteur Service Généraux a été nommé en 2017.

Dans le second cas, les achats nécessitent des relations multiples et variées avec les fournisseurs identifiés, que ce soit dans le cadre d'achats de fournitures industrielles ou de prestations intellectuelles.

Dans ce cadre, les éléments suivants sont analysés ou rédigés avec une attention particulière :

- CGA (conditions générales d'achats) en cours de finalisation après la fusion des entités ;
- Audits ;
- Transmissions et signatures de contrats cadre, dont le modèle est établi et validé par le COMEX ;
- Engagements de confidentialité ;

- Mise en concurrence suivant l'importance ou la typologie des achats ;
- Une charte achats responsables, diffusée à nos principaux fournisseurs, énonce les principes appliqués et promus par le groupe ABMI, en termes de lutte contre la corruption, de confidentialité, de développement durable et de lutte contre les discriminations.

3.6 PROTECTIONS ET CONFIDENTIALITE DES DONNEES



Le Groupe ABMI, Société d'Ingénierie et de Conseil en Technologie, développe la majeure partie de ses activités avec des **matériels informatiques** divers ; cela se concrétise par :

- Des stations de travail et PC (portables et fixes), dédiés aux simulations numériques, CAO (Conception Assistée par Ordinateur), calculs scientifiques, gestion de projets, ...
- Des matériels bureautiques (PC portables et fixes) dédiés aux activités de gestion, de comptabilité et ressources humaines etc. ...

Le Groupe ABMI exploite **des logiciels professionnels et experts** installés sur les serveurs de l'entreprise ou sur les matériels informatiques indépendants.

Tous les travaux réalisés en interne par les services de l'entreprise sont sauvegardés régulièrement sur **des serveurs dédiés**.

3.6.1 Serveurs réseaux

La mise en place depuis début 2019 de serveurs centraux va permettre de rapatrier progressivement l'ensemble des données commerciales réparties auparavant sur l'ensemble des agences. Ceci devrait faciliter à la fois l'échange et la sécurité des données.

Le Groupe ABMI a choisi un système **de protection par répartition** :

- RAID1 pour les petits serveurs (projets et travaux divers) ;
- RAID5 pour les agences moyennes et grosses ;
- RAID6 pour les gros systèmes.

Les sauvegardes (capacité supérieure à 500Go) sont effectuées sur des disques réseaux.

3.6.2 Disques durs externes (mobiles)

Les disques durs externes sont utilisés pour les sauvegardes dans les petites agences et plateaux techniques.

Dans le cas des projets sensibles (par exemple nucléaire ou porteurs d'innovations), le Groupe ABMI met en place des **disques durs externes cryptés**.

Tous les disques sont rangés ou stockés dans des **armoires fortes** installées dans les agences.

3.6.3 Autres systèmes de protections

Les locaux et agences du Groupe ABMI sont sécurisés par :

- Codes d'accès ou contrôle d'accès par badge ;
- Alarmes, le cas échéant ;
- Fermetures automatiques des portes et portails (horaires préétablis et codes).

Tous les PC portables affectés aux projets sensibles sont équipés de **filtres de confidentialité**.

Tous les contrats de travail des collaborateurs comportent une **clause de confidentialité**. En complément, pour les projets sensibles, des **engagements de confidentialité** spécifiques sont mis en place. Cette disposition est appliquée aux clients, aux fournisseurs et à toute personne travaillant sur nos sites, plateaux techniques ou locaux fournisseurs.

Nota : tous les collaborateurs en assistance technique ou détachés à l'extérieur des agences sont astreints aux règles en vigueur. Dans le cas de règles spécifiques (clients ou fournisseurs), le service informatique gère la coordination avec les services tiers concernés.

3.6.4 Cyberprotection

L'architecture retenue (serveur propriétaire centralisé) rend notre système relativement robuste aux intrusions et autres malveillances.

Un logiciel anti-virus est également en place avec une vérification quotidienne de mise à jour avec les signatures les plus récentes. Des correctifs de sécurité et des mises à jour des logiciels sont assurés au minimum tous les 6 mois.

Des actions sont en cours pour améliorer la protection des données.

3.6.5 RGPD

Le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) est applicable depuis mai 2018 et permet une meilleure protection des données personnelles collectées, tout en assurant une plus grande transparence sur la façon dont elles sont traitées.

La politique RGPD du Groupe ABMI a été diffusée en janvier 2020.

Elle définit les engagements d'ABMI relatifs à la gestion et à la protection des données à caractère personnel, et elle fournit aux salariés d'ABMI une information complète sur les données personnelles qui font l'objet d'un traitement par ABMI, sur les finalités poursuivies par ABMI, sur les traitements effectués, sur les droits que les salariés peuvent exercer sur leurs données et sur les modalités d'exercice de ces droits.

Elle contient également l'adresse e-mail du Délégué à la protection des données.

4. MESURE DES RÉSULTATS

La démarche RSE du Groupe ABMI est basée sur l'amélioration continue.
Les indicateurs déployés progressivement depuis 2017 sont listés ci-dessous.

Conditions de travail	Ancienneté moyenne dans l'entreprise
	Taux d'employés couverts par la convention collective
	Nombre de réunions avec les représentants du personnel
	Nombre de représentants du personnel (titulaires)
Respect des personnes	Nombres de problématiques détectées
Santé et sécurité des employés	Nombre d'accidents avec arrêt (AAA) (hors acc. de trajet)
	Nombre d'accidents de trajet
	Nombre d'accidents sans arrêt (ASA)
	Taux de fréquence TF2 (AAA + ASA X 1 000 000/heures travaillées)
	Nombre de journées perdues (liés aux accidents de trajet)
	Taux de gravité (nb journées "de travail" perdues X 1 000/heures travaillées)
	Nombre de jours "de travail" perdus suite à accident du travail
	Nombre de jours absences maladie
	Nombre d'habilitations valides
	Nombre de collaborateurs formés à la sécurité dans l'année
Travail	Nombre d'employés de moins de 35 ans
	Nombre d'employés de 35 à 45 ans
	Nombre d'employés de plus de 45 ans
	Ratio femmes-hommes global
	Ratio femmes-hommes dans l'encadrement
	Index égalité de salaire femmes-hommes (note sur 100, selon décret du 8 janvier 2019)
Environnement	Consommation électricité (kWh)
	Moyenne taux carbone du parc voiture (g/km)
	Déplacements parc automobile - Emissions Dioxyde de Carbone (T)
	Déplacements aériens - Distance totale (km)
	Déplacements aériens - Emissions Dioxyde de Carbone (kg)
	Quantité de papier commandé (nb de ramettes)
Quantité de papier commandé (kg)	
Gestion et recyclage des déchets	Nombre de collectes DEEE - Agence de Lyon
Lutte contre la corruption	Publication de la charte "Ethique des affaires" en interne - Taux de signatures

Les indicateurs mesurés en 2021 sont identiques à ceux de 2020.